

# Communiqué de presse



## **Le bureau de Services de santé du Timiskaming passe au niveau jaune du cadre d'intervention provincial contre la COVID-19**

**Le 18 décembre, 2020 – pour diffusion immédiate**

Aujourd'hui, le gouvernement de l'Ontario a placé le bureau des Services de santé du Timiskaming dans la catégorie «Jaune-Protéger» du cadre d'intervention provincial contre la COVID-19.

«Nous voyons une augmentation de cas de la COVID-19 dans notre district», a déclaré le Dr Glenn Corneil, médecin hygiéniste par intérim du bureau de Services de santé du Timiskaming. «Les preuves démontrent que la deuxième vague frappe présentement le Timiskaming. Notre région rencontre plusieurs des indicateurs pour passer au jaune. Cette décision a été prise en consultation avec la province.

Des mesures de santé publique renforcées entreront en vigueur dans notre district pour aider à contrôler la propagation du COVID-19 le lundi 21 décembre 2020 à 0 h 01. Ces restrictions comprennent une limite des heures de travail de certains établissements, des limites réduites pour des groupes participant à des programmes récréatifs, l'application de la loi et des pénalités, ainsi que de la formation supplémentaire dans les établissements présentant un risque élevé.

«Selon les données locales, nous entendons et voyons des preuves qu'il y a trop de rassemblements sociaux et de célébrations de Fêtes pour le personnel», a déclaré le Dr Corneil. «Nous recommandons fortement à chacun de limiter les contacts étroits avec son domicile.

Pour se familiariser avec les nouvelles mesures, les propriétaires et les opérateurs d'entreprises et d'organisations sont tenus de lire le [cadre d'intervention](#) et les [règlements](#) qui l'accompagne afin de déterminer les actions à entreprendre pour demeurer ouverts. Les changements incluent mais ne sont pas limités à:

### **Plans de sécurité**

Les restaurants, bars, centres sportifs et de conditionnement physique, espaces de réunion et d'événements, centres commerciaux, services de soins personnels (salons, barbiers, salons de tatouage, etc.), salles de bingo, établissements de jeux, cinémas et facultés des arts du spectacle sont maintenant requis d'avoir un plan de sécurité. Un modèle de ce plan, ainsi que d'autres ressources pour protéger les lieux de travail, se trouvent sur le site [Web](#) de la province.

### **Baisse des volumes de musique**

Dans plusieurs secteurs, le volume de la musique doit maintenant être suffisamment bas pour qu'une conversation normale soit possible. Crier et parler fort peut aider à transmettre la COVID-19 sur de plus longues distances, il est donc nécessaire de maintenir les conversations à un niveau normal.

### **Bars et restaurants**

- Il y a maintenant une limite stricte de 6 clients par table et les informations de contact doivent être recueillies pour chaque client assis, même s'ils sont du même domicile.
- Tous les établissements doivent être fermés entre 12 h et 5 h.
- Les boissons alcoolisées ne peuvent être vendues qu'entre 9 h et 23 h.

### **Centres sportifs et de conditionnement physique**

- L'espacement entre les clients / l'équipement doit être augmenté à 3 mètres.
- Les classes de conditionnement physique sont limitées à 10 clients à l'intérieur et 25 clients à l'extérieur.
- Les informations contacts de toutes les personnes qui entrent dans l'établissement doivent être recueillies.
- Les centres doivent être accessibles sur réservation uniquement.

### **Foyer de santé et de longue durée**

Par la directive no 3, des restrictions supplémentaires s'appliquent à l'admission de nouveaux résidents et au transfert de résidents entre les établissements.

Pour plus d'information au sujet de la COVID-19, visitez notre [site](#) web et le site [web](#) de l'Ontario. Des détails sur le cadre d'intervention provincial sont disponibles [ici](#).

### **Communications avec les médias :**

Ryan Peters  
Gestionnaire de communication  
705-647-4305, poste 2250  
[petersr@timiskaminghu.com](mailto:petersr@timiskaminghu.com)